



DECLARATION LIMINAIRE DES COMMISSAIRES PARITAIRES

CAPA DES SAENES DU 03 juin 2016

Madame la Rectrice,

A la publication de la liste d'aptitude de SAENES au titre de 2016, une forte vague de protestation, d'incompréhension, de ressenti d'injustice... s'est répandue au sein du Rectorat.

C'est pourquoi nous avons sollicité une audience et nous avons été reçues le 26 mai 2016 par la Cheffe de Division et la cheffe du 2^{ème} bureau de la DPATE qui ont clarifié nos interrogations et nos questionnements. Nous avons demandé que le travail sur la requalification continue afin de définir quels postes en services académiques et en EPLE peuvent être requalifiés. Nous avons également fait part de notre souhait pour que le Rectorat communique davantage sur le dossier « requalification » et qu'il organise un groupe de travail pour le finaliser, groupe de travail qui se tiendra le 17 juin 2016.

L'aboutissement de ce dossier permettra de partir sur des bases transparentes ainsi les collègues qui postuleront à la liste d'aptitude de SAENES seront renseignés au mieux sur le poste qu'ils occupent actuellement.

En ce qui concerne le mouvement, il est dommage que les postes vacants de l'Enseignement Supérieur n'apparaissent pas au mouvement et de ce fait ne permettent pas aux collègues d'obtenir une mutation sur ces postes.

Pour conclure, nous demandons la possibilité d'être associés aux affectations des stagiaires, issus des concours, listes d'aptitude et des demandes de détachements afin de nous permettre de suivre au mieux les dossiers que nous examinons aujourd'hui.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires SAENES A&I-UNSA